

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Haguenau - Wissembourg

VILLE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 09 Mars 2026

Sous la Présidence de Mme Anne GUILLIER, Maire

Conseillers élus : 27 en fonction : 27 présents : 21 pouvoirs : 04 absents sans pouvoir : 02

2026-03-024 - Présentation et adoption des budgets primitifs 2026.

Mme le Maire expose :

1. LE BUDGET PRINCIPAL

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026 :
Note de présentation brève et synthétique retraçant
les informations financières essentielles**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera publiée sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le vote du budget par le Conseil Municipal est prévu le 9 mars 2026.

Le projet de budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 2 février 2026. Il a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement afin de limiter leur progression, dans un souci de préservation de la capacité d'autofinancement et de maintien des équilibres financiers de la ville sur le long terme ;
- Poursuivre l'optimisation des produits de fonctionnement ;
- Poursuivre les travaux de gestion du patrimoine de la collectivité ;
- Continuer à ajuster le niveau d'investissements, en tenant compte des capacités d'autofinancement et de désendettement de la commune ;
- Continuer à programmer les dépenses d'équipement dans une logique pluriannuelle, permettant d'ajuster au mieux les crédits à prévoir sur chaque exercice.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

La **section de fonctionnement** inclut les charges générales (eau, électricité chauffage, fournitures courantes, frais d'entretien des voiries et bâtiments, assurances...), les frais de personnel et contributions à des organismes extérieurs.

La **section d'investissement** retrace les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments et équipements, travaux d'aménagement de voirie, etc.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions totales de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **8.864.150 €** par rapport à une prévision 2025 de 8.915.000 € et une réalisation de 7.293.541 €.

Les charges à caractère général

Le budget principal est impacté par la nouvelle révision des tarifs de vente de la chaleur produite par la chaufferie bois/gaz entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2025, conduisant à une augmentation de 30 % sur la part abonnement et le prix du Mwh consommé.

Pour les autres immeubles communaux non raccordés au réseau de chaleur (10 bâtiments concernés), les tarifs du gaz seront plus favorables en 2026 : 92,83 € HT/Mwh (112,76 € HT/Mwh en 2025).

Mme le Maire précise que les tarifs avaient été figées jusqu'en 2026-2027, mais que dans le cas de l'accord-cadre la perspective de tarifs plutôt favorables espérée pour la période 2028 à 2030, risque au final d'être moins intéressante étant donné le contexte géopolitique actuel.

La prévision globale concernant les frais de chauffage urbain s'élève à 594.100 € contre 444.500 € en 2025.

Les tarifs de fourniture d'électricité sont fixés par l'accord cadre en cours d'exécution et conduisent à une prévision 2026 de 322.300 € (368.000 € en 2025).

Les autres prévisions tiennent compte de l'inflation qui s'établit à 0,8 % en ce début d'année et des révisions de prix des différents contrats en cours d'exécution (maintenance et entretien des bâtiments, véhicules, logiciels, assurance, ...).

Les dépenses prévisionnelles comptabilisées au chapitre 011 sont ainsi estimées à **2.957.850 €**, contre 2.825.780 € en 2025 (soit une hausse de 4,7 %).

La ventilation de ces crédits par articles est détaillée ci-après :

Chap/art	Libellé	Pour mémoire budget 2025	Proposition nouvelle
011	Charges à caractère général	2 825 780.00	2 957 850.00
60611	Eau et assainissement	110 500.00	84 900.00
60612	Énergie - Électricité	368 900.00	322 300.00
60613	Chauffage urbain	444 500.00	594 100.00
60621	Combustibles	21 000.00	21 000.00
60622	Carburants	27 260.00	23 250.00
60623	Alimentation	15 250.00	16 800.00
60624	Produits de traitement	13 000.00	13 000.00
60628	Autres fournitures non stockées	166 470.00	146 750.00
60631	Fournitures d'entretien	10 400.00	12 900.00
60632	Fournitures de petit équipement	25 700.00	21 400.00
60633	Fournitures de voirie	9 000.00	10 200.00
60636	Vêtements de travail	21 300.00	18 000.00
6064	Fournitures administratives	21 100.00	17 100.00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques)	1 000.00	1 200.00
6067	Fournitures scolaires	10 100.00	10 100.00
611	Contrats de prestations de services	63 670.00	59 800.00
6132	Locations immobilières	1 550.00	12 200.00
61351	Locations mobilières – matériel roulant	37 000.00	24 300.00
61358	Locations mobilières – autres	31 700.00	26 500.00
614	Charges locatives et de copropriété	23 300.00	24 900.00
61521	Terrains	20 000.00	7 000.00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	91 000.00	71 400.00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	15 000.00	11 800.00
615231	Entretien et réparations voiries	58 000.00	60 000.00
615232	Entretien et réparations réseaux	65 000.00	58 000.00
61524	Bois et forêts	58 000.00	84 000.00
61551	Matériel roulant	50 800.00	49 800.00
61558	Autres biens mobiliers	26 250.00	20 500.00
6156	Maintenance	162 350.00	137 350.00
6161	Assurance multirisques	40 100.00	53 000.00
6168	Autres primes d'assurance	11 500.00	15 000.00
617	Etudes et recherches	1 500.00	6 500.00
6182	Documentation générale et technique	2 950.00	3 550.00
6184	Versements à des organismes de formation	21 000.00	25 000.00
6188	Autres frais divers	235 000.00	273 700.00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 000.00	1 000.00
62268	Autres honoraires, conseils	66 700.00	60 000.00
6228	Divers	28 050.00	20 100.00
6231	Annonces et insertions	22 130.00	24 900.00
6232	Fêtes et cérémonies	55 380.00	117 100.00
6234	Réceptions	30 590.00	31 550.00
6236	Catalogues et imprimés	17 930.00	14 350.00
6238	Divers	5 100.00	5 000.00
6241	Transports de biens	40 000.00	66 000.00
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	3 600.00	3 800.00

6251	Voyages, déplacements et missions	5 550.00	3 650.00
6261	Frais d'affranchissement	13 690.00	11 650.00
6262	Frais de télécommunications	38 400.00	32 000.00
627	Services bancaires et assimilés	5 400.00	4 600.00
6281	Concours divers (cotisations...)	16 110.00	15 900.00
6282	Frais de gardiennage (forêts et bois communaux ...)	5 000.00	8 000.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	98 550.00	103 000.00
62876	Remboursements de frais au GFP de rattachement	2 000.00	1 500.00
62878	Remboursements de frais à des tiers	0.00	1 600.00
6288	Autres services extérieurs	0.00	3 300.00
63512	Taxes foncières	74 000.00	73 000.00
6378	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	16 950.00	19 350.00

Mme le Maire détaille les plus fortes variations de prévisions entre 2025 et 2026 sur certains articles :

- 61524 : en raison d'un programme de travaux et d'exploitation forestier 2026 conséquent, avec des recettes et des dépenses en forte progression ;
- 6241 : variation liée au programme d'exploitation forestier ;
- 6161 et 6168 : augmentation des primes d'assurances ;
- 6188 : variation liée à l'inscription du projet de coopération transfrontalière PAMINA (9 sites concernés) projet porté par la commune avec récupération auprès des partenaires ;
- 6232 : progression due à la programmation d'animations dans le cadre du centenaire de la station thermale, avec des recettes en contrepartie.

Concernant les locations immobilières (article 6132) il s'agit de la location du réseau fibre auprès de la Régie d'Electricité pour la vidéoprotection, charge qui s'effacera à compter de 2027.

La baisse au niveau de l'article 61351 correspond à la fin du contrat de location du véhicule AEBI cette année dans le cadre du rachat qu'il est prévu d'opérer en 2026.

Les charges de personnel

Le chapitre globalisé 012 passe d'une prévision de 3.676.900 € en 2025 à **3.790.900 €** en 2026, traduisant une augmentation de + 3,1 %.

L'évolution 2026 est liée :

- à la revalorisation du 3% du taux de la part employeur de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations des fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (CNRACL). Ce taux continuera d'évoluer de 3 points par an jusqu'en 2028 (soit + 12 % sur la période).
- au GVT (Glissement Vieillesse Technicité)

Les prévisions prennent également en compte les mouvements de personnel prévus sur l'exercice :

- 10 agents recenseurs recrutés sur la période de janvier à février 2026
- 1 recrutement au 1^{er} octobre 2026 d'un(e) bibliothécaire
- 1 recrutement au 1^{er} novembre 2026 d'un(e) assistant(e) du maire en tuilage
- le personnel nécessaire à l'organisation de la saison 2026 du golf sur pistes
- 5 saisonniers pour le service technique et pour la piscine

Les charges de gestion courantes

Le chapitre 65 recense les contributions aux organismes intercommunaux mais également les subventions versées aux associations (directes ou avantages en nature) et les indemnités des élus.

Ce poste est estimé à **861.800 €** en 2026 (774.320 € en 2025), soit une hausse prévisionnelle de + 11,3 %.

Cette évolution significative est liée à l'inscription d'une enveloppe de 45.000 € pour permettre le versement d'indemnités aux exploitants agricoles dont les baux à ferme et la convention d'occupation précaire pour des terrains situés au lieu-dit du Sandholz ont été résiliés dans le cadre du projet de construction d'un centre intercommunal de secours et d'incendie. La commune bénéficiera d'un reversement équivalent par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains qui se porte acquéreur des parcelles concernées. En contrepartie, une recette de 45.000 € est inscrite au chapitre 75.

Les montants des principales autres contributions se déclinent comme suit :

- 166 800 € de subventions de fonctionnement aux associations, dont 140 000 € au titre de la valorisation des avantages en nature (162 820 € en 2025)
- 168 150 € d'indemnités élus et frais de mission/formation (144 150 € en 2025)
- 115 000 € de contribution au SIS 67 (114 000 € en 2025)
- 145 000 € de contribution au SIVU du Massif du Wintersberg (135 000 € en 2025)
- 68 800 € de subvention au CCAS (77 000 € en 2025)
- 55.000 € de contribution pluviale au budget assainissement du SDEA (49 500 € en 2025)
- 26 000 € de contribution à l'ATIP – Mission Application du Droit des Sols (20 300 € en 2025)
- 23 000 € pour les chantiers d'insertion APOIN (19 800 € en 2025)
- 18 200 € de contribution au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord – Mission de conservation du Musée (montant inchangé / 2025)
- 11 200 € de contribution au PNRVN, incluant une participation à la révision de la charte – (11 800 € en 2025, incluant une participation à la révision de la charte)

Les charges financières

Le chapitre 66 est crédité à hauteur de **110.000 €** (95.000 € en 2025). Le remboursement des intérêts de la dette est estimé à 98.500 € et s'y ajoute une réserve au titre des frais liés au contrat de ligne de trésorerie.

Les charges exceptionnelles

Un crédit de **20.000 €** est proposé au chapitre 67, pour des annulations de titres sur exercices antérieurs (15 000 € l'an passé).

Dotations aux provisions

Un crédit de **34.500 €** est proposé au chapitre 68, au titre de l'ajustement des provisions pour risques et charges de fonctionnement, qui inclut :

- la valorisation des comptes épargne temps ;
- la provision pour risques d'impayés pour les créances présentant un caractère incertain ou douteux au niveau de leur potentiel recouvrement. Le montant de la provision est déterminé annuellement par

les services du Trésor Public, qui sont en capacité de calculer le risque à ne pas recouvrir les créances de plus de 2 ans.

La prévision au titre des charges d'amortissements s'établit à 390.000 € (370.000 € en 2025).

Cette dépense de fonctionnement illustre la dotation d'amortissement des biens et matériels concernés. Elle contribue à l'autofinancement direct des investissements. Pour mémoire, seuls les biens renouvelables et les subventions d'investissement accordées par la Ville font l'objet d'un amortissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **8.864.150 €** par rapport à une prévision 2025 de 8.915.000€ et des réalisations à hauteur de 9.621.893 €.

Les produits des services et du domaine

Les recettes du chapitre 70 sont estimées à **1.278.300 €** par rapport à 1.203.300 € en 2025 (soit une hausse de 6,2 %).

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- le produit des entrées piscine et locations de bassins : 583.500 € (inchangé/2025) ;
- les coupes de bois et menus produits forestiers : 150.000 € (105.600 € en 2025)
- les produits liés au stationnement payant : 48.000 € (47.000 € en 2025)
- la location de la chasse : 25.300 € (inchangé/2025)
- les recettes des spectacles du Moulin 9 : 71.700 € (57.000 € en 2025)
- les recettes du golf sur pistes : 13.000 € (inchangé/2025)
- les concessions du cimetière : 14.000 € (6.200 € en 2025)
- les droits de place des manifestations touristiques : 12.000 € (inchangé/2025)
- les recettes du Musée : 5.500 € (4.200 € en 2025) et Point Lecture : 800 € (inchangé/2025)

ainsi que diverses récupérations de charges estimées comme suit :

- 140.000 € représentant la contrepartie des avantages en nature (inchangé/2025)
- 58.000 € de frais de personnel mis à disposition de la CCPN (41.000 € en 2025)
- 30.000 € de frais de personnel mis à disposition du CCAS (40.000 € en 2025)
- 25.000 € taxe foncière du casino (inchangé/2025)
- 18.000 € de récupération de frais spectacles Mômes en Scène (20.000 € en 2025)

Les impôts et taxes

Pour 2026, ce chapitre est évalué à **1.308.000 €** (1 329 000 € en 2025, soit -1,6%), dont :

- 784.000 € d'attribution de compensation en provenance de l'EPCI (inchangé/2025)
- 174.000 € de dotation de solidarité communautaire (175.000 € en 2025)
- 350.000 € de produit des jeux du casino - part reversement (370 000 € en 2025)

La fiscalité locale

Ce chapitre est estimé à **3.015.000 €** (2 954 700 € en 2025, soit +2%), selon la répartition suivante :

- 2.030.000 € de produit des taxes directes locales (2.015.000 € en 2025). Ce montant correspond au produit attendu à taux constant, en incluant la revalorisation forfaitaire des bases de + 0,8 %.
- 750.000 € de produit des jeux du casino – part prélèvement communal (704.700 € en 2025)
- 100.000 € de taxe sur la consommation finale d'électricité (inchangé/2025)
- 75.000 € au titre des jeux de cercle en ligne (85.000 € en 2025)
- 60.000 € de taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (50 000 € en 2025)

Les dotations et subventions

Les recettes attendues au chapitre 74 s'élèvent à **844.550 €** (754.400 € en 2025, soit +11,9 %), dont notamment :

- 315.000 € de dotations de l'état dont 260.000 € de dotation de solidarité rurale (DSR), et 55.000 € dotation forfaitaire (DF) (320.000 € en 2025)
- 260.000 € d'allocations compensatrices de l'Etat au titre d'exonérations de taxe foncière (257.000 € en 2025)
- 98.000 € de reversements du casino au titre de la DSP (95.000 € en 2025)
- 31.250 € de subventions et participations au projet de coopération transfrontalière des stations thermales labellisées et des établissements thermaux du territoire PAMINA
- 27.000 € de participations à l'organisation des 100 ans de la station thermale
- 24.000 € au titre de la dotation biodiversité (20.000 € en 2025)
- 22.000 € de FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments, voiries et réseaux (18.000 € en 2025)
- 20.000 € de subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la saison culturelle (22.000 € en 2025)
- 20 000 € pour la dotation de soutien au service public de la petite enfance (SPPE)
- 9.500 € de dotation de l'Etat pour le fonctionnement de la station passeports/CNI
- 8.200 € de dotation de l'Etat pour l'organisation de la campagne de recensement 2026

Les autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 est estimé à **461.700 €** (417.500 € en 2025, soit + 10,6 %), dont 355.300 € au titre des revenus des immeubles.

La redevance Celtic au titre de la vente de l'eau est également intégrée dans ce chapitre (55 000 € prévus en 2026 – montant inchangé par rapport à la prévision 2025).

Le reversement des indemnités dues aux exploitants agricoles (dont les baux à ferme et la convention d'occupation précaire ont été résiliés) sera retracé sur ce compte, en contrepartie d'une dépense prévue au chapitre 65 à hauteur de 45 000 €.

Le résultat de la section de fonctionnement 2025 permet de contribuer au financement du programme d'investissement à hauteur de 446.080,36 € (1068).
Un virement complémentaire de 700 000 € en section d'investissement est proposé, afin de contribuer au financement des projets 2026 (dépense inscrite au compte 023).

* * *

LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les prévisions décrites ci-dessous s'inscrivent dans les priorités définies lors du débat d'orientation budgétaire 2026.

Le projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil Municipal prévoit **2.526.100 € de dépenses nouvelles** (3.122.900 € en 2025), auxquelles il convient de rajouter les reports de l'exercice précédent.

Dépenses et recettes reportées de l'exercice 2025

Les dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2025 et non mandatées s'élèvent à **805.900€**, soit 21,2 % des dépenses totales d'investissement prévues en 2025 (3.797.000 €).

Ces dépenses d'investissement reportées sont compensées par des recettes notifiées mais non encaissées à la clôture de l'exercice écoulé pour un montant de **523.100 €**.

Le déficit de la section d'investissement à reporter s'élève à - **163 280,36 €**. La somme est réinscrite en dépense du budget 2026, sur la ligne 001.

Le programme d'investissement (crédits nouveaux) porte sur **1.206.500 € de dépenses d'équipement**.

Les principales opérations envisagées sont listées ci-après :

Investissements en matière de développement et d'aménagement des espaces publics

- | | |
|---|-----------|
| • Poursuite aménagement site de la Guinguette du Herrenberg | 120.000 € |
| • Finalisation aménagement sites de Pumptrack | 10.000 € |

Investissements en matière de remise à niveau des voiries communales

- | | |
|--|----------|
| • Entretien de la voirie route de la Lisière | 60.000 € |
| • Entretien de la voirie communale (enveloppe annuelle) | 30.000 € |
| • Entretien des chemins ruraux (enveloppe annuelle) | 15.000 € |
| • Etude aménagement Faubourg des Pierres | 13.000 € |
| • Finalisation aménagement Chemin des Pierres/échange terrains | 10.000 € |

Concernant les travaux d'entretien de la Route de la Lisière, Mme le Maire précise que le choix a été fait de patienter jusqu'à la finalisation du chantier d'exploitation forestière qui s'est déroulé sur cet espace durant la période de congés scolaire de Février, et que la reprise de cette voirie doit s'engager

durant les vacances du mois d'Avril afin de déranger le moins possible la circulation, notamment des bus scolaires.

Modernisation des services et moyens communaux

• Aménagement nouveau site des serres municipales	125.000 €
• Acquisition véhicule porteur multifonction polyvalent (AEBI)	82.000 €
• Lancement phase concours projet bibliothèque	55.000 €
• Acquisition de matériel divers pour les services techniques	33.900 €
• Renouvellement de matériel informatique et achat de logiciel	14.000 €
• Refonte site internet Moulin 9	4.000 €

Entretien du patrimoine immobilier

• Rénovation ascenseur et centrale alarme incendie de l'Hôtel de Ville	120.000 €
• Rénovation des bâtiments/installations sportives zone de loisirs et finalisation aménagement locaux de stockage	46.300 €
• Rénovations au Groupe Scolaire Hans Haug	42.500 €
• Gros entretien de la piscine et optimisation installations	33.000 €
• Etude de rénovation globale maternelle Montrouge	30.000 €
• Rénovation et mises aux normes Maison de la Musique et des Associations	23.000 €
• Rénovation de logements communaux	20.000 €
• Rénovations à la Maison de l'Archéologie et préservation des collections	13.900 €
• Mises aux normes du bâtiment du Moulin 9	12.500 €

Programme pluriannuel d'investissements en matière de développement durable

• Poursuite programme rénovation/modernisation de l'éclairage public	37.000 €
• Préservation arbres remarquables	10.000 €

Opérations patrimoniales

• Acquisition et frais de viabilisation de parcelles rue du nord	130.000 €
• Acquisition immeuble 8 place des Thermes (convention de portage)	40.000 €
• Frais de viabilisation du site de l'ancien parking Muths	30.000 €

Aides aux particuliers et associations

• Aides aux associations et paroisses	16.500 €
• Contribution projet trame verte et bleue	7.000 €

S'y ajoutent les opérations financières suivantes :

- 368.096 € au titre du remboursement du capital des emprunts et cautions,

- 46.800 € au titre d'une opération pour le compte de tiers (Wasenbourg),
- 14.150 € d'amortissements de subventions d'équipement reçues.

Ces prévisions sont complétées par l'inscription d'avances temporaires et remboursables, destinées à assurer l'équilibre des budgets annexes de lotissements, à hauteur de **727.274 €**.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un mécanisme comptable qu'il convient de mettre en place pour assurer l'équilibre des budgets annexes lotissements et la couverture de leurs déficits, sachant que ces avances pourront être remboursées au fur et à mesure de cessions de lots, ou seront à réévaluer en cas de nouveaux travaux de viabilisation.

A niveau du budget principal, les avances sont enregistrées en dépense au compte 276342.

Au niveau des budgets annexes, les avances sont enregistrées en recettes au compte 168742.

La répartition détaillée des crédits au sein des différents programmes se présente comme suit :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES			RECETTES		
			REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL	REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL
101	Opérations financières	Exécution résultats et autre opérations financières	1.000 €	1.258.650 €	1.259.650 €	- €	2.598.300 €	2.598.300 €
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immo.	32.000 €	205.000 €	237.000 €	180.600 €	151.000 €	331.600 €
104	Enfance et jeunesse	Aménagements aire de jeux – Pumptrack	36.500 €	10.000 €	46.500 €	147.900 €	- €	147.900 €
105	Patrimoine immobilier	Gros travaux d'entretien et amélioration du patrimoine immobilier	37.200 €	291.000 €	328.200 €	- €	- €	- €
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	64.300 €	128.200 €	192.500 €	25.700 €	46.800 €	72.500 €
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	32.200 €	72.700 €	104.900 €	- €	- €	- €
109	Sport	Matériels - bâtiments et équipements sportifs	92.700 €	79.300 €	172.000 €	13.500 €	10.000 €	23.500 €
111	Edifices cultuels et cimetière	Travaux d'entretien édifices cultuels et cimetière	98.800 €	6.200 €	105.000 €	- €	- €	- €
112	Entrée Nord de la Ville	Requalification secteur source de la Liese	200 €	- €	200 €	100.000 €	- €	100.000 €
113	Aménagements urbains	Aménagement des espaces	1.500 €	0 €	1.500 €	- €	1.000 €	1.000 €
114	VRD	Travaux de voirie	123.600 €	128.000 €	251.600 €	- €	- €	- €
115	Nouvelles technologies	Matériel informatique, site internet et NTIC	62.500 €	18.000 €	80.500 €	- €	1.800 €	1.800 €
117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	23.300 €	126.050 €	149.350 €	- €	- €	- €
120	Autres aménagements urbains	Aménagement des espaces	118.200 €	132.400 €	250.600 €	15.700 €	- €	- €
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	5.200 €	23.500 €	28.700 €	- €	- €	- €
163	Développement Durable	Investissements en matière de dév. durable	76.700 €	47.100 €	123.800 €	39.700 €	- €	49.100 €
	TOTAUX		805.900 €	2.526.100 €	3.332.000 €	523.100 €	2.808.900 €	3.332.000 €

soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à :

3.332.000 €

Ces dépenses (reports + propositions nouvelles) seront financées comme suit :

- **700.000,00 €** de virement provenant de la section de fonctionnement, soit **21,0 %**,
- **446.080,36 €** résultant de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2025, soit **13,4 %**,
- **390.000,00 €** d'amortissements, soit **11,7 %**,
- **355.300,00 €** de subventions et participations, soit **10,6 %**,
- **331.600,00 €** de produits de cessions d'immobilisations soit **10,0 %**,
- **250.000,00 €** de recettes propres à la section d'invest. (FCTVA et Taxe d'Aménagt) soit **7,5 %**,
- **46.800,00 €** de participation communale au financement de l'opération pour compte de tiers « Château de la Wasenbourg » soit **1,4 %**,
- **812.219,64 €** d'emprunt d'équilibre prévisionnel, représentant **24,4 %**.

Le montant prévisionnel de l'emprunt pourra être révisé en cas d'attribution de subventions complémentaires, 2 demandes de subventions (DETR et DSIL) étant en cours d'instruction par les services de l'Etat.

BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2026

Les 3 projets budgets détaillés sont joints en annexe à la présente note.

2. LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU GRIES

Le projet de budget proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 460.100,00 € H.T. en fonctionnement
- 893.315,35 € H.T. en investissement

Outre les opérations de stocks, un crédit de 25.000,00 € H.T. est prévu pour des opportunités d'acquisition de terrains et des frais d'études/honoraires.

Le déficit d'investissement 2025 s'élevant à 433.215,35 € est inscrit en dépense d'investissement.

Les dépenses et opérations de stocks sont financées par une avance du budget principal, d'un montant de 458.315,35 €.

3. LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORET

Le projet de budget proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 327.667,79 € H.T. en fonctionnement
- 530.958,56 € H.T. en investissement

Les dépenses et opérations de stocks sont équilibrées par une avance du budget principal, d'un montant de 268.958,56 €.

Au prix de vente actuel, la cession des 5 terrains en stock permettrait de générer une recette de 197.000 €. En cas de vente d'un lot, l'avance pourra être remboursée partiellement.

4. LE BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE AU BOIS

Le projet de budget proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 514.900,00 € H.T. en fonctionnement
- 94.600,00 € H.T. en investissement

En dépenses, un crédit de 18.000,00 € HT est prévu pour le lancement d'une mission d'assistance et de conseil à maître d'ouvrage en vue de la passation d'un nouveau marché d'exploitation à compter du 1^{er} Septembre 2026.

Le déficit de fonctionnement constaté en fin d'exercice 2025 - 25.490,58 € a été réinscrit en dépense.

Les derniers réajustements tarifaires devraient permettre de retrouver l'équilibre en section de fonctionnement.

Si nécessaire, les enveloppes budgétaires seront révisées en cours d'exercice afin de tenir compte des nouvelles conditions d'exploitation qui s'appliqueront au 1^{er} septembre 2026.

Après la présentation des propositions de vote par budgets, Mme le Maire cède la parole à M. Jonathan SOMMER :

« Comme lors du Débat d'Orientation Budgétaire, et compte-tenu des élections qui se présentent, nous préférons garder une neutralité, et nous ne prendrons donc pas part au vote » !

Mme le Maire demande à M. SOMMER de confirmer si les membres du groupe votent contre l'adoption des budgets présentés ou s'ils ne prennent pas part au vote.

M. SOMMER confirme que le groupe ne vote pas contre l'adoption des budgets, mais ne participera pas au vote.

Mme le Maire en prend acte, et soumet au vote l'adoption des budgets de l'exercice 2026 présentés.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 20 février 2026,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Municipal dans sa séance du 2 février 2026,

Vu les documents budgétaires et leurs annexes analysés en Commissions Réunies du 3 mars 2026,

Vu l'affectation des résultats des comptes financiers uniques 2025,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal au 31 décembre 2025,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 3 mars 2026 ;

Après en avoir délibéré,

adopte à l'unanimité :

- a) le budget principal à un montant total de 12.196.150,00 € dont 3.332.000,00 € en investissement et 8.864.150,00 € en fonctionnement, budget équilibré au moyen d'une recette attendue des impôts directs locaux de 2.030.000,00 € et en section d'investissement, par un emprunt d'équilibre prévisionnel de 812.219,64 € ;

adopte à l'unanimité :

- b) le budget annexe lotissement GRIES équilibré en dépenses et recettes à un montant de 1.353.415,35 € ;

adopte à l'unanimité :

- c) le budget annexe lotissement FORET équilibré en dépenses et recettes à un montant de 858.626,35 € ;

adopte à l'unanimité :

- d) le budget annexe Chaufferie au bois équilibré en dépenses et recettes à un montant de 609.500,00 €.

**Délibération publiée, transmise au contrôle
de légalité, et certifiée exécutoire,
ce 13 Mars 2026
Niederbronn-les-Bains, le 13 Mars 2026,**

**Le Maire,
Anne GUILLIER**

**Le Secrétaire de Séance :
Bruno WALD**

**Le Secrétaire Adjoint :
Alain WEISGERBER**